



Rapport

du

Conseil d'État au Grand Conseil

sur sa gestion pendant l'exercice 2015

Conseil d'État

Chancellerie d'État

CONSEIL D'ÉTAT

Les rapports des départements donnant des renseignements détaillés sur l'activité gouvernementale, nous ne traitons dès lors dans ce rapport que des questions d'administration générale.

1. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Du 1^{er} janvier au 31 mai : M. Alain Ribaux (président), Mme Monika Maire-Hefti (vice-présidente), MM. Laurent Kurth, Jean-Nathanaël Karakash, Laurent Favre.

Dès le 1^{er} juin : Mme Monika Maire-Hefti (présidente), MM. Jean-Nathanaël Karakash (vice-président), Laurent Kurth, Alain Ribaux, Laurent Favre.

2. AFFAIRES TRAITÉES

Durant l'année, le Conseil d'État a tenu 43 séances au cours desquelles il a pris 1'710 décisions écrites (arrêtés, règlements, lettres, etc.). Par ailleurs, la chancellerie d'État a enregistré 958 pièces de correspondance adressées au gouvernement.

Le gouvernement a en outre adopté 57 rapports à l'intention du Grand Conseil.

3. RÉCEPTIONS ET INVITATIONS

Le Conseil d'État a rencontré, in corpore :

- Le Conseil d'État du canton de Zurich, le 16 janvier ;
- La députation neuchâteloise aux Chambres fédérales, les 18 février, 3 mars, 26 août, 8 septembre et 18 novembre ;
- Le Conseil communal de Milvignes, le 21 avril ;
- Le Conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise, le 4 mai ;
- L'Union syndicale cantonale neuchâteloise, le 5 mai ;
- S.E. Mme Claudinah Ramosepele, ambassadeur d'Afrique du Sud, le 28 mai (délégation du Conseil d'État) ;
- Le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, les 1^{er} juin et 9 septembre ;
- Le Conseil communal de Val-de-Travers, le 1^{er} juin ;
- La direction de RTN, le 10 juin ;
- Les représentants des médias dans le canton, le 17 juin ;
- Le Conseil communal de Val-de-Ruz, le 24 juin ;
- Les instances dirigeantes des partis politiques représentés au Grand Conseil, le 24 août ;
- La direction de Philip Morris International, le 8 septembre ;
- Le Conseil communal de Neuchâtel, le 30 septembre ;
- La Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, le 20 octobre ;
- Le Conseil communal du Locle, le 11 novembre ;
- Le Conseil d'État du canton de Fribourg, le 24 novembre ;
- S.E. M. David Moran, ambassadeur de sa Majesté Britannique, le 11 décembre (délégation du Conseil d'État).

4. INFORMATION ET COMMUNICATION

4.1. Conférences de presse

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'État a tenu 40 conférences de presse. Parmi elles, cinq ont réuni le Conseil d'État in corpore : le 27 avril à l'occasion du résultat des comptes 2014, le 3 juin lors de la présentation du bilan de mi-législature et perspectives, le 6 juillet pour présenter la Réforme des institutions et Neuchâtel Mobilité 2030, le 28 septembre pour le projet de budget 2016, et le 24 novembre à l'occasion de la présentation du programme des mesures d'assainissement et la planification financière des tâches 2017-2019.

4.2 Communiqués de presse

Au total, ce sont 240 communiqués de presse du Conseil d'État et des départements qui ont été diffusés aux médias. Parmi ces 240 communiqués de presse, 40 ont fait suite à une conférence de presse des membres du Conseil d'État et 34 concernaient les séances du gouvernement. Les 166 autres émanaient notamment des différents départements - comprenant entre autres les informations mensuelles du service de l'emploi concernant l'évolution du chômage et les mesures administratives prises et publiées chaque mois par le service cantonal des automobiles et de la navigation.

4.3 Rencontres autour d'Hôpital neuchâtelois

Après les fortes réactions suscitées par la suspension des travaux sur le site de La Chaux-de-Fonds et les demandes émanant d'Hôpital neuchâtelois (HNE), le Conseil d'État est allé à la rencontre de la population neuchâteloise le 11 février, à la salle de musique de La Chaux-de-Fonds. Cette séance d'information publique, au cours de laquelle s'est exprimé le conseiller d'État Laurent Kurth, en charge de la santé, accompagné sur scène par le président du Conseil d'État Alain Ribaux, et par ses collègues au premier rang, a été l'occasion d'écouter la population neuchâteloise, mais aussi d'expliquer le contexte global de la santé ainsi que les enjeux qu'il produit pour HNE.

Le 16 novembre, les conseillers d'État Laurent Kurth et Laurent Favre ont rencontré les Conseils généraux des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds pour évoquer le dossier hospitalier, ainsi que le projet Mobilité 2030.

4.4 Rencontres avec les cadres de l'administration cantonale

Le 18 mars, le Conseil d'État a rencontré les cadres de l'administration cantonale à l'École technique du CIFOM, au Locle. À cette occasion, ont notamment été présentés un état des lieux du programme de réformes de l'État, les changements en matière de politique des ressources humaines, ainsi que le vaste projet concernant l'intégration professionnelle.

Le 15 septembre, une deuxième rencontre, tenue à la salle du Grand Conseil, a été consacrée à la présentation des enjeux de Neuchâtel Mobilité 2030 et du programme d'assainissement des finances.

4.5 Événements

Baselworld 2015

En date du 23 mars, le Conseil d'État s'est rendu à Baselworld pour une visite aux exposants neuchâtelois, qu'il a ensuite accueillis lors de la traditionnelle réception officielle offerte par le Canton.

Journée cantonale contre la violence conjugale

La Journée cantonale contre la violence conjugale organisée par l'office de la politique familiale et de l'égalité, en collaboration avec le service de la santé publique, a été consacrée au lien entre l'alcool et la violence dans les couples. Intitulée "Violence et alcool : le couple infernal", cette journée d'information et de réseautage a eu lieu le 18 juin, au Club 44 à La Chaux-de-Fonds. Destinée aux professionnel-le-s de la santé, du social et de la sécurité, elle a réuni des spécialistes de ces deux domaines, ainsi que Laurent Bègue, professeur de psychologie à l'Université de Grenoble.

Petit déjeuner avec les partenaires du service cantonal de l'économie

Le 17 septembre, les partenaires du service de l'économie ont été reçus au Château de Neuchâtel par le conseiller d'État Jean-Nathanaël Karakash, chef du DEAS, à l'occasion d'un petit déjeuner d'échanges et de réseautage.

Inauguration de la nouvelle exposition du Laténium

Le 22 octobre s'est tenu, en présence du conseiller d'État Alain Ribaux, chef du DJSC, le vernissage de la nouvelle exposition du Laténium, intitulée "Derrière la grande muraille – Mongolie et Chine au temps des premiers empereurs".

Journée intercantonale des proches aidants

Neuchâtel, Fribourg, Jura et Valais ont rejoint Vaud et Genève pour mener ensemble la campagne 2015 destinée aux proches aidants. Placée sous le slogan "Proches aidants tous les jours", la journée intercantonale s'est tenue le 30 octobre. De nombreux rendez-vous se sont tenus à Neuchâtel à cette occasion, dont notamment la projection d'un film en présence du conseiller d'État Laurent Kurth, chef du DFS. La participation du Canton de Neuchâtel à cette campagne s'inscrit dans le cadre de la planification médico-sociale qui propose différentes politiques de soutien et de promotion dans le domaine de la santé favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et leur bien-être global.

Remise du prix 2015 "Salut l'étranger !"

La remise du prix 2015 "Salut l'étranger !" s'est déroulée le 3 décembre au Locle, en présence notamment du conseiller d'État Jean-Nathanaël Karakash, chef du DEAS.

Réception en terre neuchâteloise de Raphaël Comte, élu à la présidence du Conseil des États

Une réception, organisée conjointement par le Canton et la commune de Corcelles-Cormondrèche, s'est tenue le 2 décembre en terre neuchâteloise en l'honneur du nouveau président de la Chambre des cantons. Outre de très nombreux invité-e-s, dont le conseiller fédéral Didier Burkhalter, la population a été conviée à y prendre part activement en fin de journée à la halle de gymnastique de Corcelles-Cormondrèche où un buffet de spécialités du terroir neuchâtelois et un vin d'honneur ont été servis. Quant à la cérémonie officielle, elle s'est tenue au Temple du Bas.

Remise du prix du Mérite sportif 2015 de l'État de Neuchâtel

Le 17 décembre, le conseiller d'État Alain Ribaux, chef du DJSC et président du jury, a remis le prix du Mérite sportif 2015 de l'État de Neuchâtel aux lauréats lors d'une soirée de gala qui s'est tenue à la salle Cort'Agora à Cortaillod en présence de nombreux invité-e-s. Cette édition avait un caractère tout particulier puisqu'elle marquait également le dixième anniversaire de cet événement organisé par le service cantonal des sports.

5. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE

5.1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a été fondée le 8 octobre 1993. Elle sert de plateforme politique dédiée à la formation de l'opinion entre les cantons et favorise la collaboration entre les cantons dans leurs domaines de compétences propres. Via la CdC, les 26 gouvernements cantonaux parlent d'une même voix à l'échelon fédéral, renforçant ainsi la position des cantons dans l'État fédéral. Les prises de position communes des cantons nécessitent l'appui de 18 cantons au moins.

Le canton est représenté par le conseiller d'État Alain Ribaux, chef du DJSC.

En 2015, la CdC a examiné et pris position notamment dans les dossiers suivants :

- Politique européenne - Mise en œuvre de l'art.121a Cst ;
- Révision de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) ;
- Exploitation du potentiel de la main-d'œuvre nationale ;
- Gestion de l'immigration ;
- Négociations sur l'électricité ;
- Péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ;
- Imposition cantonale des entreprises (RIE III).

5.2. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Instituée en 1993 également, la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) regroupe les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, soit près de 40% des habitant-e-s et du territoire suisses.

Le conseiller d'État Alain Ribaux, chef du DJSC, a assumé la présidence de la CGSO pour une période de deux ans, depuis mars 2014.

Les buts de la CGSO sont les suivants :

- Assurer l'échange d'information et la coordination entre ses membres ;
- Assurer l'échange d'information et la coordination avec les Conférences spécialisées de Suisse occidentale ;
- Offrir une vision globale des collaborations intercantionales et mettre en place les conditions-cadres de la collaboration intercantonale en Suisse occidentale ;
- Promouvoir les intérêts communs des cantons de Suisse occidentale auprès des autorités fédérales, de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), des autres cantons suisses et des autres régions suisses et européennes.

En 2015, les dossiers principaux de la CGSO ont été les suivants :

- Mise en œuvre de l'article 121a Cst ;
- Problématique du franc fort ;
- Répartition des commandes de la Confédération selon les régions linguistiques ;
- Loi sur les heures d'ouverture des magasins ;
- Veiller à la bonne répartition des cantons de Suisse occidentale dans des groupes de travail au niveau intercantonal.

6. COOPÉRATIONS RÉGIONALES ET TRANSFRONTALIÈRES

6.1. Région capitale suisse (RCS)

L'association Région capitale suisse a été fondée en décembre 2010. Ses membres sont les cantons de Berne, Neuchâtel, Fribourg, Soleure et Valais, des organisations régionales et un grand nombre de villes, dont La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. Grâce à une collaboration axée sur les thèmes et les projets, l'association entend renforcer et exploiter la fonction de centre politique de la Région capitale suisse.

Le canton de Neuchâtel, par le conseiller d'État Laurent Kurth, chef du DFS, a assumé de mai 2013 à mai 2015, la co-présidence de la RCS, en partenariat avec la ville de Berne.

Comme chaque année, dans le but de promouvoir les échanges entre les représentant-e-s des milieux économiques et politiques de la région, la RCS a organisé un Forum. Ce dernier s'est tenu le 27 novembre à Brigue sur le thème "Smart Capital Region".

En 2015, les thèmes prioritaires de la Région capitale suisse étaient les suivants :

- FORTA ;
- Smart Capital Region – Réseaux d'infrastructures ;
- Industrie de la santé ;
- Sites prioritaires de développement économique de la Région capitale suisse ;
- Échanges linguistiques ;
- Aéroports régionaux.

6.2. Association arcjurassien.ch (AJ.ch)

Instituée le 27 octobre 2008, l'Association arcjurassien.ch regroupe les cantons de Berne, Vaud, Jura et Neuchâtel. Les missions de l'association sont les suivantes :

- Soutenir et développer la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien ;
- Coordonner la mise en œuvre des programmes européens transfrontaliers à l'échelle de l'Arc jurassien suisse ;
- Promouvoir et renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse.

Le canton de Neuchâtel a pris, depuis juillet 2013, la présidence d'AJ.ch et ceci pour une durée de quatre ans. La représentation du canton est assurée par le conseiller d'État Jean-Nathanaël Karakash, chef du DEAS.

L'année 2015 est une année de consolidation pour l'association arcjurassien.ch, avec notamment :

- La définition d'une stratégie de développement transfrontalière dans le cadre de la Conférence TransJurassienne (CTJ) ;
- Le lancement du programme Interreg Va France-Suisse, ainsi que la création de la "Coordination Régionale Interreg" qui regroupe l'ensemble des cantons suisses partenaires au programme Interreg Va France-Suisse (soit les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Berne, Jura et Neuchâtel) et qui est assumé par le secrétariat d'arcjurassien.ch ;
- La validation par le Seco de son programme de politique régionale (PMO Arc jurassien) doté d'un montant de 3,6 millions de francs.

Les activités en lien avec la coopération transfrontalière sont également décrites dans le chapitre Conférence TransJurassienne. Quant à la mise en œuvre des programmes européens transfrontaliers (Interreg) et la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse, des informations complémentaires sont à rechercher dans le rapport du service de l'économie (DEAS).

6.3. Conférence TransJurassienne (CTJ)

C'est en 1985 que les cantons suisses de Berne, Vaud, Neuchâtel, Jura, ainsi que le Conseil régional de Franche-Comté créaient la Communauté de Travail du Jura. Puis c'est en octobre

2001, suite à l'intégration de la Préfecture de Franche-Comté (soit l'État français), ainsi que l'ensemble des départements de Franche-Comté, que la Communauté de Travail est devenue "Conférence TransJurassienne". L'acronyme est resté et ainsi la CTJ offre un espace de dialogue politique et stratégique depuis 30 ans.

Cependant, même si l'année 2015 n'a pas été la plus dynamique en termes de relations transfrontalières puisque la Région et la Préfecture de Franche-Comté étaient engagées dans la réforme territoriale impliquant le regroupement des Régions de Bourgogne et de Franche-Comté, cela n'a pas empêché la CTJ de poursuivre le travail d'élaboration d'une stratégie de développement du territoire transfrontalier. L'idée est non seulement d'inscrire l'action de la CTJ et celle d'Interreg dans une logique cohérente, avec quatre axes de coopération prioritaires (développement économique, mobilité, gestion de l'espace et des ressources naturelles et le vivre-ensemble), mais surtout de stimuler et soutenir les initiatives locales au sein des espaces de coopération de proximité qui jalonnent la frontière. Un rôle plus actif sera ainsi donné aux aires de proximité (soit pour le canton de Neuchâtel l'Agglomération urbaine du Doubs et Mont d'Or–Chasseron) et une nouvelle gouvernance transfrontalière est également proposée. Un document synthétique présentant l'ensemble de la stratégie sera publié début 2016.

Les projets phares de la CTJ ont également été poursuivis, soit :

- Communauté du Savoir : validation de la deuxième phase du projet qui vise à renforcer, valoriser et stimuler les collaborations franco-suisse dans l'Arc jurassien dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et du transfert ;
- Covoiturage : avec une extension de son périmètre et la participation de nouveaux partenaires ;
- Innovarc : une porte d'entrée franco-suisse pour les entreprises et les acteurs de soutien à l'innovation dans deux côtés de la frontière ;
- Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien (OSTAJ) : cet outil d'observation statistique harmonisée entre les régions suisse et française a fêté cette année ses 10 ans. Il a notamment publié des analyses sur les activités présentes, l'agriculture et les indicateurs conjoncturels.

En tant que président d'arcjurassien.ch, le conseiller d'État Jean-Nathanaël Karakash, chef du DEAS, est le co-président suisse de la CTJ, en partenariat avec la Région de Franche-Comté et la Préfecture de Franche-Comté.

6.4. Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Au vu du peu d'activités exercées auprès de cet organisme et dans la volonté de privilégier les collaborations transfrontalières directes, le Conseil d'État a décidé de démissionner de l'ARE à la fin de l'année 2014. Selon les statuts de l'Association, cette démission est effective depuis la fin de l'année 2015.

6.5. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe (CPLRE)

Le CPLRE est composé des représentant-e-s locaux et régionaux des 47 États membres du Conseil de l'Europe. C'est un organe consultatif qui a pour objectif de promouvoir la démocratie locale et régionale, ainsi que la coopération entre les collectivités locales et régionales.

En 2015, le représentant de la Suisse occidentale désigné par le comité de la CGSO était le ministre jurassien Philippe Receveur.

7. RÉPONSES AUX CONSULTATIONS FÉDÉRALES

Le Conseil d'État a répondu aux consultations suivantes :

1. Modification de l'ordonnance sur la protection contre les rayonnements non ionisants.
2. Ordonnance sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises.
3. Révision de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux.
4. Loi fédérale sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse.
5. Deuxième étape de l'ouverture du marché de l'électricité.
6. Modification de l'ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement.
7. Loi fédérale sur l'application unilatérale de l'échange de renseignements selon la norme de l'OCDE.
8. Modification de l'ordonnance sur l'énergie et de l'ordonnance sur les émoluments et les taxes de surveillance dans le domaine de l'énergie.
9. Introduction du principe de la force probante du contrôle au moyen de l'éthylomètre.
10. Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie.
11. Initiative parlementaire 13.479 "Impôt anticipé, clarification de la procédure de déclaration".
12. Modification de l'ordonnance 4 relative à la loi sur le travail.
13. Mandat de négociation relatif à un accord de libre-échange entre les États de l'AELE et les Philippines.
14. Révision de l'ordonnance sur les demandes en remise de l'impôt fédéral direct.
15. Modification du droit régissant les entreprises de transport par route et du droit pénal des transports.
16. Importations de viande assaisonnée. Abolition du traitement préférentiel prévu dans le tarif douanier.
17. Stratégie nationale contre la résistance aux antibiotiques.
18. Stratégie réseaux électriques.
19. Modification de l'ordonnance sur la chasse.
20. Révision du code des obligations (droit de la société anonyme).
21. Initiative parlementaire 11.489 – Abrogation de l'article 293 CP.
22. Révisions partielles de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires et de l'ordonnance sur la publicité pour les médicaments.
23. Loi fédérale relative à l'application des principes du débiteur et de l'agent payeur à l'impôt anticipé.
24. Adaptations d'ordonnances dans le cadre de la réforme du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire.
25. Modification de l'ordonnance sur la protection des eaux.
26. Modification de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le crédit à la consommation.
27. Prolongation de la validité de la loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est.
28. Révision du prix du sillon 2017 – modification de l'ordonnance sur l'accès au réseau.
29. Modification de l'ordonnance sur les épizooties, de l'ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux et de l'ordonnance sur la protection des animaux.

30. Approbation, d'une part, de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers et, d'autre part, d'une loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale.
31. Approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.
32. Modification de la loi fédérale sur la formation professionnelle : renforcement de la formation professionnelle supérieure.
33. Contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative populaire "Pour la sécurité alimentaire".
34. Ordonnance sur le contrôle de l'origine licite des produits de la pêche importés.
35. Révision partielle de la loi sur la navigation intérieure.
36. Révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires.
37. Révision de l'ordonnance sur l'énergie.
38. Deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire.
39. Mandat de négociation relatif à un accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la Géorgie.
40. Modification de l'ordonnance sur les ascenseurs.
41. Modification de l'ordonnance sur les récipients à pression simples.
42. Modification de l'ordonnance relative aux équipements sous pression.
43. Modifications de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges.
44. Révision totale de la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine.
45. Révision partielle de l'ordonnance sur la formation professionnelle portant sur la coopération internationale en matière de formation professionnelle.
46. Modification de l'ordonnance sur la navigation intérieure et refonte des prescriptions sur les gaz d'échappement des moteurs de bateaux dans les eaux suisses.
47. Ordonnance sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.
48. Projet de modification de la loi fédérale sur les étrangers relative à la mise en œuvre de l'art. 121a Cst.
49. Projet de modification de la loi fédérale sur les étrangers relative à la mise en œuvre de l'art. 121a Cst et à la révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers – Adaptation du projet de modification de la LEtr (Intégration) à l'art. 121a Cst et à cinq initiatives parlementaires.
50. Révision totale de l'ordonnance relative aux subsides pour les participations suisses aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE et pour la Maison suisse à Paris.
51. Initiative parlementaire 13.413 "Mesures à renforcer contre l'abandon des déchets".
52. Modification de l'ordonnance 1 de la loi sur le travail – Enregistrement du temps de travail.
53. Projet de disposition constitutionnelle pour un système incitatif en matière climatique et énergétique.
54. Révision de la loi fédérale et de l'ordonnance sur les marchés publics, ordonnance sur les valeurs seuils applicables aux marchés publics.
55. Refonte de l'ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer.
56. Révision de l'ordonnance sur les mouvements de déchets OMoD.
57. Modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (prévenir l'usage abusif de la procédure de faillite).

58. Adhésion au Protocole facultatif, du 19 décembre 2011, à la Convention relative aux droits de l'enfant, du 20 novembre 1989, établissant une procédure de présentation de communication.
59. Modification de l'ordonnance sur l'énergie et de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité.
60. Mesures du plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse.
61. Révision partielle de l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires.
62. Ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie sociale.
63. Représentation équitable des communautés linguistiques au Conseil fédéral avec neuf membres.
64. Modification de l'ordonnance concernant l'octroi d'allègements fiscaux en application de la politique régionale et de l'ordonnance concernant la détermination des zones d'application en matière d'allègements fiscaux.
65. Stratégie nationale des addictions 2017-2024.
66. Programme de législature 2016-2019 de la Confédération - Orientations et mesures prioritaires.
67. Modification du code pénal et du code pénal militaire.
68. Mesures en matière de lutte contre le travail au noir.
69. Calcul des coûts imputables des mesures visant à assainir des centrales hydroélectriques et l'aide à l'exécution "Assainissement écologique des centrales hydrauliques existantes – Financement des mesures requises".
70. Révision partielle de l'ordonnance sur les chemins de fer.
71. Péréquation financière 2016 entre la Confédération et les cantons.
72. Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) – Mise à jour de la fiche par installation du champ d'aviation de Môtiers.
73. Loi fédérale sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (loi relative à Innosuisse, LASEI).
74. Modification de l'ordonnance sur l'assurance-accidents.
75. Ordonnance du Conseil fédéral sur les mesures de prévention des infractions liées à la prostitution.
76. Projet de modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie.
77. Mise en œuvre de l'art. 123c Cst – Interdiction d'exercer une activité.
78. Projet stratégique sur la tarification de la mobilité – Stratégie de résolution des problèmes de trafic routier et ferroviaire en suisse.
79. Révision du Plan Castor.
80. Adhésion de la Suisse à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures.
81. Avant-projet de la loi fédérale sur l'établissement chargé de l'administration des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG.
82. Approbation d'un protocole de modification de l'accord sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'UE.
83. Vue d'ensemble sur la promotion du sport de la Confédération.
84. Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure Navigation.
85. Adaptations et compléments 2015 du plan sectoriel des transports, partie Infrastructure Rail.
86. Mandat de négociation relatif à un accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Équateur.

87. Projet d'ordonnance concernant le registre des professions de la psychologie (ordonnance concernant le registre LPsy).
88. Programme de législature 2015-2019 de la Confédération.
89. Modification de l'ordonnance sur la consultation.
90. Avant-projet de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981.
91. Révision partielle 1+ de la loi sur l'aviation.
92. Projet d'ordonnance sur la formation continue.
93. Projet de rapport du Conseil fédéral sur la politique aéronautique.
94. Arrêté fédéral concernant le nouveau régime financier 2021.
95. Modification du droit des sanctions – Entrée en vigueur.
96. Projet de loi fédérale sur la coopération entre la Confédération et les cantons dans l'espace suisse de formation.
97. Modification de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité.
98. Projet organisation de l'infrastructure ferroviaire (OBI).
99. 10^e Conférence ministérielle ordinaire de l'OMC à Nairobi, du 15 au 18 décembre 2015 : mandat de négociation pour la délégation suisse.
100. Ratification du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales.
101. Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes.
102. Dérogations à l'interdiction de conduire sous l'influence de l'alcool – Autorisation des courses de vitesse en circuit effectuées avec des voitures électriques – Relèvement de la limitation de puissance pour les permis de catégorie "A limitée".
103. Révision des ordonnances relatives à la nouvelle loi sur les denrées alimentaires.
104. Modification de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes.
105. Révision partielle de l'ORTV.
106. Projet d'ordonnance d'exécution relative à la loi sur la nationalité révisée.
107. Modification de la loi sur les EPF.
108. Modification de l'ordonnance fédérale sur l'assurance-maladie portant adaptation de dispositions sur les franchises à option.
109. Adaptation aux changements climatiques.
110. Révision des ordonnances sur l'état civil et sur les émoluments en matière d'état civil.
111. Modification d'ordonnances en vue des instruments "Stratégie d'utilisation du réseau (STUR)" et "Plans d'utilisation du réseau (PLUR)".
112. Révision de l'ordonnance réglant l'utilisation du nom "Suisse" pour les montres.
113. Modification de l'ordonnance sur la prévention des accidents.
114. Révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication concernant le service universel 2018.
115. Modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale (données volées).
116. 9^e programme de construction à long terme pour l'achèvement des routes nationales.
117. Amender le régime de financement des soins.
118. Intégration de l'arrêté sur le réseau (NAR) dans FORTA.
119. Ordonnances relatives à la stratégie globale "Fret ferroviaire sur tout le territoire".

120. Message relatif au financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire pour les années 2017 à 2020.

Les textes sont à disposition à la chancellerie d'État, ainsi que sur le site Internet.

Neuchâtel, le 16 mars 2016

Au nom du Conseil d'État :

La présidente, *La chancelière,*

M. Maire-Hefti S. Despland

TABLE DES MATIÈRES

1.	COMPOSITION DU GOUVERNEMENT	1
2.	AFFAIRES TRAITÉES	1
3.	RÉCEPTIONS ET INVITATIONS	1
4.	INFORMATION ET COMMUNICATION	2
4.1.	Conférences de presse	2
4.2.	Communiqués de presse.....	2
4.3.	Rencontres autour d'Hôpital neuchâtelois	2
4.4.	Rencontres avec les cadres de l'administration cantonale	2
4.5.	Événements	3
5.	COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE	4
5.1.	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	4
5.2.	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO).....	4
6.	COOPÉRATIONS RÉGIONALES ET TRANSFRONTALIÈRES	5
6.1.	Région capitale suisse (RCS).....	5
6.2.	Association arcjurassien.ch (AJ.ch).....	5
6.3.	Conférence TransJurassienne (CTJ)	5
6.4.	Assemblée des Régions d'Europe (ARE).....	6
6.5.	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe (CPLRE)	6
7.	RÉPONSES AUX CONSULTATIONS FÉDÉRALES	7

CHANCELLERIE D'ÉTAT

1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1.1. Personnel

Mme Amanda Ducret a terminé son stage d'une année de médiaticienne le 31 juillet. Quant à M. Ali Batit il a obtenu la maturité professionnelle commerciale et, par conséquent, a terminé son stage le 28 août.

Ainsi, deux nouveaux stagiaires ont intégré la chancellerie d'État, soit M. Stanislas Challandes, le 3 août, comme stagiaire pour une période d'une année dans le but d'obtenir une maturité professionnelle commerciale, ainsi que M. Cédric Masset, le 10 août, pour un stage pratique de médiaticien pour une période d'une année.

1.2. Feuille officielle

Durant l'exercice écoulé, cinquante-deux numéros ont été publiés. La part au bénéfice de l'État s'élève à 113'842 francs (119'807 francs en 2014).

1.3. Légalisations

Pour l'année sous revue, la chancellerie d'État a procédé à la légalisation de 2'996 pièces.

1.4. Guichet unique

Suite au crédit d'investissement de 4,5 millions de francs adopté par le Grand Conseil en septembre 2009, le développement de nouvelles prestations s'est poursuivi.

Parmi les nouvelles prestations mises en ligne, il faut plus particulièrement relever l'introduction de la vérifiabilité individuelle dans la solution de vote électronique. Un premier essai de vote électronique avec ce nouveau système a été réalisé le 8 mars.

La vérifiabilité est au cœur des nouvelles dispositions fédérales en matière de vote électronique. Elle doit garantir l'intégrité du vote et l'identification de tout dysfonctionnement systématique dans le processus suite à une tentative de manipulation. Pour qu'il y ait vérifiabilité individuelle, il faut notamment que chaque votant-e puisse contrôler de manière fiable que son suffrage a été transmis au serveur sans avoir été modifié.

Par ailleurs, le Canton de Neuchâtel a décidé de collaborer au développement de la plateforme de vote électronique de seconde génération de La Poste. Le Conseil d'État a en effet validé le 31 août ce partenariat, qui fait de Neuchâtel le premier canton à participer à la solution de vote électronique de La Poste. Il a ensuite été suivi le 26 janvier 2016 par le Canton de Fribourg.

Au 31 décembre, ce sont 31'801 contrats au Guichet unique qui ont été conclus par des privés. On dénombre également 1'471 contrats pour des entreprises.

1.5. Droits politiques

a) Généralités

Les électeurs-trices ont été sollicités à 3 reprises, soit pour les votations fédérales des 8 mars et 14 juin ainsi que pour les élections fédérales du 18 octobre.

Le vote électronique a été possible pour toutes les votations ainsi que, pour la première fois, lors des élections fédérales. Les trois nouveaux essais de vote électronique ont été réalisés avec succès.

b) Élections

Élections fédérales

Élection de la députation au Conseil national, du 18 octobre 2015

Quinze listes, comprenant cinquante-quatre candidat-e-s, ont été déposées.

Les sièges sont répartis comme suit :

Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)	1
Parti socialiste neuchâtelois (PSN)	1
POPVerts, Parti Ouvrier et Populaire	1
Union Démocratique du Centre (UDC)	1

Ont été élus :

M. Jacques-André Maire	Parti socialiste neuchâtelois (PSN)	14'025 suffrages
M. Philippe Bauer	Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)	11'364 suffrages
M. Denis de la Reussille	POPVerts, Parti Ouvrier et Populaire	10'921 suffrages
M. Raymond Clottu	Union Démocratique du Centre (UDC)	8'158 suffrages

La participation au scrutin a été de 41,79%. Les résultats de cette élection ont été publiés dans la Feuille officielle du 23 octobre et n'ont donné lieu à aucune réclamation.

Élection au Conseil des États, du 18 octobre 2015

Onze listes, comprenant dix-huit candidat-e-s, ont été déposées.

Les sièges sont répartis comme suit :

Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)	1
Parti socialiste neuchâtelois (PSN)	1

Ont été élus :

M. Didier Berberat	Parti socialiste neuchâtelois (PSN)	16'837 suffrages
M. Raphaël Comte	Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)	15'080 suffrages

La participation au scrutin a été de 37,13%. Les résultats de cette élection ont été publiés dans la Feuille officielle du 23 octobre et n'ont donné lieu à aucune réclamation.

c) *Votations*

Votations fédérales

8 mars

- Sur l'initiative populaire, du 5 novembre 2012, «Aider les familles ! Pour des allocations pour enfants et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt». Résultat du canton : 12'841 oui ; 32'512 non ; participation au scrutin : 41,24%. Résultat de la Confédération : 537'795 oui ; 1'650'109 non ; participation au scrutin : 42,07%. Le projet a été rejeté.
- Sur l'initiative populaire, du 17 décembre 2012, «Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie». Résultat du canton : 2'679 oui ; 42'734 non ; participation au scrutin : 41,27 %. Résultat de la Confédération : 175'405 oui ; 2'010'326 non ; participation au scrutin : 42,06 %. Le projet a été rejeté.

14 juin

- Sur l'arrêté fédéral, du 12 décembre 2014, concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain. Résultat du canton : 31'673 oui ; 10'435 non ; participation au scrutin : 38,83 %. Résultat de la Confédération : 1'377'613 oui ; 846'865 non ; participation au scrutin : 43,51%. Le projet a été accepté.
- Sur l'initiative populaire, du 20 janvier 2012, «Initiative sur les bourses d'études». Résultat du canton : 17'747 oui ; 24'345 non ; participation au scrutin : 38,81%. Résultat de la Confédération : 610'284 oui ; 1'611'911 non ; participation au scrutin : 43,45%. Le projet a été rejeté.
- Sur l'initiative populaire, du 15 février 2013, «Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale)». Résultat du canton : 14'479 oui ; 28'070 non ; participation au scrutin : 38,86%. Résultat de la Confédération : 657'851 oui ; 1'613'982 non ; participation au scrutin : 43,71%. Le projet a été rejeté.
- Sur la modification, du 26 septembre 2014, de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV). Résultat du canton : 25'462 oui ; 17'000 non ; participation au scrutin : 38,89%. Résultat de la Confédération : 1'128'522 oui ; 1'124'873 non ; participation au scrutin : 43,65%. Le projet a été accepté.

Votations communales

29 novembre

Saint-Blaise – Arrêté du Conseil général, du 25 juin 2015, concernant l'adoption de l'arrêté du Conseil général lié à la convention de fusion entre les communes de Cornaux, Cressier, Enges, La Tène, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise. L'arrêté a été accepté par 793 oui contre 457 non. Participation au scrutin : 49,35%.

La Tène – Arrêté du Conseil général, du 25 juin 2015, concernant l'adoption de l'arrêté du Conseil général lié à la convention de fusion entre les communes de Cornaux, Cressier, Enges, La Tène, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise. L'arrêté a été accepté par 1'157 oui contre 446 non. Participation au scrutin : 43,60%.

Cornaux – Arrêté du Conseil général, du 25 juin 2015, concernant l'adoption de l'arrêté du Conseil général lié à la convention de fusion entre les communes de Cornaux, Cressier, Enges, La Tène, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise. L'arrêté a été accepté par 405 oui contre 236 non. Participation au scrutin : 52,15%.

Cressier – Arrêté du Conseil général, du 25 juin 2015, concernant l'adoption de l'arrêté du Conseil général lié à la convention de fusion entre les communes de Cornaux, Cressier, Enges, La Tène, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise. L'arrêté a été accepté par 527 oui contre 273 non. Participation au scrutin : 54,04%.

Enges – Arrêté du Conseil général, du 25 juin 2015, concernant l'adoption de l'arrêté du Conseil général lié à la convention de fusion entre les communes de Cornaux, Cressier, Enges, La Tène,

Le Landeron, Lignièrès et Saint-Blaise. L'arrêté a été accepté par 109 oui contre 63 non. Participation au scrutin : 79,28%.

Le Landeron – Arrêté du Conseil général, du 25 juin 2015, concernant l'adoption de l'arrêté du Conseil général lié à la convention de fusion entre les communes de Cornaux, Cressier, Enges, La Tène, Le Landeron, Lignièrès et Saint-Blaise. L'arrêté a été refusé par 1'372 non contre 640 oui. Participation au scrutin : 58,05%.

Lignièrès – Arrêté du Conseil général, du 25 juin 2015, concernant l'adoption de l'arrêté du Conseil général lié à la convention de fusion entre les communes de Cornaux, Cressier, Enges, La Tène, Le Landeron, Lignièrès et Saint-Blaise. L'arrêté a été accepté par 291 oui contre 148 non. Participation au scrutin : 63,71%.

Rochefort – Arrêté du Conseil général, du 10 septembre 2015, concernant l'adoption de la convention de fusion entre les communes de Brot-Dessous et Rochefort. L'arrêté a été accepté par 427 oui contre 34 non. Participation au scrutin : 51,26%.

Brot-Dessous – Arrêté du Conseil général, du 10 septembre 2015, concernant l'adoption de la convention de fusion entre les communes de Brot-Dessous et Rochefort. L'arrêté a été accepté par 62 oui contre 11 non. Participation au scrutin : 68,22%.

Gorgier – Arrêté du Conseil général, du 21 mai 2015, concernant la réduction du nombre de sièges du Conseil général à 31. L'arrêté a été accepté par 474 oui contre 19 non. Participation au scrutin : 32,48%.

Val-de-Travers – Arrêté du Conseil général, du 2 mars 2015, concernant la vente à la société à créer CPF SA de la patinoire et du local technique sis sur la parcelle No 1989 du cadastre de Fleurier et autorisant le Conseil communal à signer un mandat de prestations avec CPF SA. L'arrêté a été accepté par 1'497 oui contre 1'296 non. Participation au scrutin : 31,67%.

d) Initiatives et référendums

Une initiative «Pour une assurance des soins dentaires» a été annoncée à la chancellerie d'État, le 27 février. Déposée le 26 août, elle a recueilli 7'042 signatures valables. Le décret concernant la recevabilité matérielle de cette initiative a été adopté par le Grand Conseil le 25 janvier 2016. L'initiative est à l'étude au Département de l'économie et de l'action sociale.

Une initiative «Pour la défiscalisation totale des primes maladie obligatoires» a été annoncée à la chancellerie d'État, le 1er décembre. Le délai pour le dépôt des listes de signatures est fixé au 2 juin 2016.

Une initiative «Pour l'adoption d'une loi sur la fusion et la division des communes» a été annoncée à la chancellerie d'État, le 24 avril. Le délai pour le dépôt des listes de signatures était fixé au 23 octobre. Cette dernière n'a pas abouti.

1.6. Conférence des secrétaires généraux

Instituée par un arrêté du Conseil d'État du 17 février 1999, la Conférence des secrétaires généraux est notamment chargée de coordonner les activités intéressant l'ensemble des départements de l'administration cantonale.

Présidée par la chancelière d'État, elle s'est réunie à 9 reprises pour régler des problématiques transversales et harmoniser diverses procédures mais ses travaux se sont également focalisés sur l'assainissement des finances ainsi que le programme de réformes de l'État.

1.7. Partenariat enregistré

Depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} juillet 2004, la chancellerie d'État a enregistré 838 partenariats se répartissant de la manière suivante :

- 770 partenariats hétérosexuels ;
- 68 partenariats homosexuels, dont 36 concernant des couples hommes et 32 des couples femmes ;
- 75 partenariats enregistrés ont également été dissous pour divers motifs dont le décès d'un des conjoint-e-s.

Pour la seule année 2015, la chancellerie d'État a enregistré 86 partenariats se répartissant en 85 partenariats hétérosexuels et 1 partenariat homosexuel concernant un couple femmes. 5 partenariats enregistrés ont également été dissous.

1.8. Centenaires

Durant l'exercice, 20 citoyen-ne-s et citoyens du canton ont reçu un message fleuri de l'État, à l'occasion de leur centième anniversaire.

2. COMMUNICATION

Formation continue

L'office des relations extérieures et de la communication a mis sur pied un nouveau cours en lien avec les aspects d'information et de communication, portant sur la rédaction de communiqués de presse percutants. Cette formation se tiendra en 2016 sur une demi-journée et s'adresse aux chef-fe-s de service et d'office, adjoint-e-s de chefs de service, chargé-e-s de mission et chef-fe-s de projet.

Matériel de promotion au corporate État de Neuchâtel

L'office des relations extérieures et de la communication a développé, en collaboration avec le service d'achat, de logistique et des imprimés, des articles au corporate de l'État de Neuchâtel : stylos à bille et bloc notes A5. Disponibles en commande spéciale auprès dudit service, ces articles peuvent être obtenus par des entités de l'État souhaitant par exemple remettre un cadeau à des visiteurs spéciaux ou à l'occasion de séances ou conférences intercantionales se tenant à Neuchâtel.

Site Internet

En 2015, le site Internet officiel de l'État a connu une évolution importante en s'adaptant aux mobiles et tablettes grâce au principe du "design adaptatif". Le contenu des pages Internet s'adapte désormais automatiquement à la taille de l'écran de smartphone, d'ordinateur, de télévision ou encore de tablette. Ces adaptations ont été accueillies positivement tant par les internautes que par les contributeurs-trices. La structure du site, de même que ses contenus et son apparence générale, n'ont pour leur part pas subi de modifications.

En matière de fréquentation, le site Internet a enregistré plus de 1'830'000 visites en 2015, représentant plus de 5'500'000 pages vues. On constate une augmentation de fréquentation en termes de visites d'environ 4% en comparaison avec l'année 2014.

3. OFFICE DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA COMMUNICATION

L'année 2015 a été marquée par la création de l'office des relations extérieures et de la communication (OREC). Cet office a pour mission de soutenir le Conseil d'État et les départements dans le domaine de la politique extérieure et de la communication.

En ce qui concerne le domaine de la politique extérieure, en plus du suivi habituel des activités de coopération au niveau institutionnel, régional et transfrontalier, l'OREC a poursuivi son travail dans la définition et la mise en place d'un système de veille stratégique des activités fédérales et intercantionales.

Aire de proximité Mont d'Or – Chasseron

L'Aire de proximité Mont d'Or–Chasseron a été créée suite à une étude de 1998 où il s'était avéré pertinent de disposer d'espaces de collaboration transfrontalière plus proches du terrain que le grand territoire de l'Arc jurassien franco-suisse, couvert par la Conférence TransJurassienne (CTJ). Depuis cette date, divers projets et collaborations sont menés à l'échelle de ce territoire (Nord vaudois – Val-de-Travers – Pontarlier), principalement sur le plan des transports et du tourisme.

En 2015, les projets ont porté sur :

- Participation au projet Interreg Covoiturage ;
- La route de l'Absinthe : vise à mettre en valeur le patrimoine culturel et économique du Pays de l'Absinthe, soit le Val-de-Travers et la région de Pontarlier ;
- Le Sentier des bornes : sentier didactique qui raconte l'histoire de la frontière des Fourgs et de Sainte-Croix.

4. SERVICE D'ACHAT, DE LOGISTIQUE ET DES IMPRIMÉS

4.1. Préambule

L'année 2015 a connu le regroupement, à la rue du Plan 30 à Neuchâtel, du Centre éditique initialement à Fleurier et du service d'achats, de logistique et des imprimés (SALI), qui se trouvait à la rue des Tunnels 1 à Neuchâtel.

En raison de l'échéance des contrats de leasing, le SALI a lancé un appel d'offres pour le remplacement des imprimantes de production du Centre éditique, également suite à un crédit d'investissement de 1'504'500 francs, adopté par le Grand Conseil en septembre.

L'achat de nouveaux matériels et de machines pour le secteur logistique a aussi permis de :

- Améliorer la sécurité ;
- Augmenter la place de stockage ;
- Baisser les coûts de stockage chez les fournisseurs ;
- Améliorer l'empreinte écologique avec une diminution des transports.

En outre, le SALI a participé de manière active aux différents projets du programme de réformes de l'État.

4.2. Personnel

Un terme a été mis au contrat de Mme Soumaya Delacrétaz le.... Suite à ce départ, une réorganisation a été entreprise en fusionnant les secteurs de l'approvisionnement et de la logistique dans le but de former un unique secteur «Chaîne d'approvisionnement». Ce regroupement a ainsi permis d'économiser 0,5 EPT.

M. Chrys Julmy, initialement responsable logistique, en devient le responsable. Le 0,5 EPT restant a permis l'engagement de, en tant que collaboratrice administrative, dès le..... 2016.

Mme Mélanie Ramos a terminé son stage à fin juillet et a obtenu sa maturité professionnelle.

Une nouvelle stagiaire, Mme Besrat Domos, a été engagée dès le 1^{er} juillet. Elle va effectuer un stage de 52 semaines pour valider sa maturité professionnelle.

4.3. Achats

Les économies 2015 sur les achats se montent à plus de 650'000 francs.

Les contrats-cadres établis avec les différents fournisseurs ont permis d'économiser pour l'ensemble des services de l'État (unités administratives, école secondaire 2, hôpitaux, institutions, etc.) un montant de 360'000 francs.

Programme de réformes de l'État

En 2015, le secteur achats a été principalement impliqué dans le programme de réformes de l'État. Des conceptions détaillées sur les processus et l'organisation ont été établies afin d'optimiser les flux achats-logistique-finances dans tous les services et ainsi permettre à l'État de se doter de nouveaux outils de pilotage.

Marché des achats informatiques

Suite à un appel d'offres marché public, les prix DELL pour l'ensemble des achats informatiques de l'Entité neuchâteloise (SIEN, SITEL et CEG) ont été inchangés en 2015 malgré une augmentation globale des prix de plus de 10% dans le domaine des produits informatiques (matière première, parité dollar/franc suisse, etc.). Pour 2016, les augmentations ont été réduites entre 1% et 6% après négociation.

CPLN

Dans le cadre du programme de réformes de l'État, un projet pilote a été mené au CPLN dans le cadre de l'organisation et optimisation des achats. Ainsi, le CPLN dispose désormais d'un outil de gestion SAP, mis en place en collaboration avec le SALI et le SIEN, permettant de réaliser une gestion optimisée des stocks, de générer des économies et de décharger le CPLN de la partie administrative.

L'objectif est de bénéficier de cette expérience concrète en prévision d'une introduction généralisée à l'échelle de l'administration cantonale.

Carburants

Les achats de carburant pour l'ensemble des services de l'État sont centralisés depuis le 1^{er} janvier 2016 au garage de l'État.

Dans cette perspective, un appel d'offres marché public pour la fourniture de carburant a été lancé en 2015, en collaboration avec le CNERN, pour une valeur d'achat globale de 1,5 million/an.

Afin de diminuer les charges administratives et les coûts, les prestations concernent l'approvisionnement de carburant des citernes de l'État, couplé à une gestion intégrée pour le remplissage et l'utilisation de nouvelles cartes à essence utilisables sur le réseau d'un seul fournisseur.

4.4. Logistique

L'infrastructure du service permet l'entreposage de la marchandise, la préparation des commandes et la distribution efficace et rationnelle du matériel pour l'administration cantonale, l'Université, les communes et les écoles neuchâteloises ainsi que d'autres entités paraétatiques. Il a été livré 7'557 commandes pour 30'264 colis sur l'ensemble de l'année.

Suite au déménagement à la rue du Plan 30 à Neuchâtel, les impacts positifs sont indéniables et démontrent une augmentation de la surface de stockage, une sécurité accrue et une optimisation des flux grâce au regroupement du Centre éditique sous le même toit.

4.5. Approvisionnement

Les fournitures et matériel de bureau pour l'administration cantonale se sont soldés par un total de 904'242 francs.

Les fournitures et matériel de bureau pour les communes et autres clients externes se sont chiffrées à 937'343 francs.

Quant au matériel scolaire pour les écoles enfantines, primaires et secondaires, il a représenté un total de 3'016'652 francs.

Un appel d'offres marché public sur invitation pour les toners génériques a été adressé à plusieurs fournisseurs.

Une séance d'information organisée à l'attention des responsables du matériel scolaire pour la nouvelle commande 2016-2017 s'est tenue début novembre. Elle avait pour but d'informer et de synchroniser toutes les parties prenantes au processus de commande annuelle, ainsi que de régler les conditions de livraison pour l'année à venir.

Le SALI a également géré plusieurs appels d'offres marché public relatif à des moyens d'enseignement dans le cadre de la commission pour la production et distribution des moyens scolaires (COMOS) de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

4.6. Centre éditique

Le volume des impressions concernant les clients externes (communes, OFS, associations, etc.) a représenté un chiffre d'affaires de 1'085'722 francs et 1'047'919 francs pour l'administration cantonale.

En janvier, une nouvelle procédure a été mise en place concernant une nouvelle présentation de la carte de vote (introduction des codes de vérification pour l'électeur-trice).

Suite à l'appel d'offres marché public, le remplacement des imprimantes du Centre éditique a abouti sur le choix d'une solution basée sur la limitation des coûts, la continuité et la sécurité, avec des équipements basés sur une technologie identique et permettant une solution de back-up.

La mise en service du portail de commandes en ligne pour les prestations de type bureautique a été réalisée en octobre.

Finalement, décembre a vu la mise en place de la nouvelle structure des e-factures pour le service des contributions.

4.7. Certification ISO

Un audit de contrôle a eu lieu en octobre. Le rapport n'indique pas de point faible. La prochaine étape sera le renouvellement de la certification ISO.

Neuchâtel, le 16 mars 2016

La chancelière d'État,

Séverine Despland

TABLE DES MATIÈRES

1.	SECRETARIAT GÉNÉRAL.....	1
1.1.	Personnel	1
1.2.	Feuille officielle.....	1
1.3.	Légalisations	1
1.4.	Guichet unique	1
1.5.	Droits politiques.....	2
1.6.	Conférence des secrétaires généraux.....	4
1.7.	Partenariat enregistré.....	4
1.8.	Centenaires	5
2.	COMMUNICATION	5
3.	OFFICE DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA COMMUNICATION (OREC).....	5
4.	SERVICE D'ACHAT, DE LOGISTIQUE ET DES IMPRIMÉS	6
4.1.	Préambule	6
4.2.	Personnel	6
4.3.	Achats	7
4.4.	Logistique	7
4.5.	Approvisionnement.....	8
4.6.	Centre éditique	8
4.7.	Certification ISO	8